

Demande d'autorisation pour teinte(s) de façades et matériaux Selon l'art. 76 RPA et 103, 111 LATC

Remplir 1 formulaire par bâtiment (n° ECA) SVP

1. Localisation du bâtiment *

N° de parcelle* :

N° ECA* :

Note au recensement architectural : 1** 2** 3 4

Adresse :

NPA/ Localité :

2. Propriétaire ou Régie immobilière *

Nom, prénom :

Société :

Adresse :

NPA/ Localité :

Téléphone (s) :

Courriel :

3. Mandataire

Nom, prénom :

Société :

Adresse :

NPA/ Localité :

Téléphone :

Courriel :

4. Facturation *

Propriétaire Mandataire

Un émolument de CHF 100.- pour les autorisations et de CHF 50.- pour les refus sont perçus conformément au tarif approuvé par le Département de l'Economie le 16 novembre 2009.

5. Documents à joindre obligatoirement à la demande

- 1 extrait cadastrale avec indication des façades concernées (<https://map.cartoriviera.ch/>)
- 1 repérage photographique du bâtiment
- 1 échantillon(s) des couleurs et matériaux prévus

Après traitement de la demande, les échantillons sont conservés 1 mois au guichet du service de l'urbanisme. Passé ce délai ils seront détruits.

* Tous les champs doivent être remplis faute de quoi la demande ne sera pas traitée et retournée à l'expéditeur.

** Autorisation de la DGIP/MS obligatoire ~1 mois de traitement minimum

6. Teintes

	Matériaux	Couleur	Brillant, mat, satiné	Catalogue	Référence N°
Toiture					
Façades					
Soubassement					
Berceaux					
Volets, stores					
Encadrement maçonnerie					
Encadrement-menuiserie					
Contrecoeurs					
Balcons					
Serrurerie					
Autres					

7. Signatures *

Propriétaire (ou représentant)

Mandataire

.....

.....

Lieu et date

Lieu et date

Formulaire et échantillons à adresser :

Commune de Montreux
Service de l'urbanisme
Rue de la Gare 30
1820 Montreux

A remplir par la Commune

Visa urbanisme :

Date.....

Décision

Accordée

Refusée

Date :